



Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire
Services des affaires juridiques

PAR COURRIEL

Montréal, le 28 juillet 2026



Objet : DAI-2026-092 - Recrutement et effectifs de psychologues

Bonjour,

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès, reçue par courriel le 29 mai 2026 via le siège social de Santé Québec, avec lequel vous avez convenu que le délai de traitement de cette demande débute le 8 juillet 2026, concernant la communication des documents suivants :

« 1. Le nombre de postes de psychologues affichés lors de chacune des périodes officielles d'affichage de postes, ventilé par :

- *date d'affichage;*
- *établissement (CISSS, CIUSSS ou autre établissement);*
- *région administrative;*
- *clientèle desservie;*
- *statut du poste (permanent, temporaire, temps complet ou temps partiel).*

2. Pour chacun de ces postes affichés :

- *le nombre de candidatures reçues;*
- *le nombre de postes pourvus;*

- le nombre de postes demeurés vacants.

3. Le nombre total de postes de psychologues autorisés, comblés et vacants dans le réseau, ventilé par établissement et par année.

4. L'évolution annuelle du nombre de psychologues employés dans le réseau public depuis le 1er janvier 2023, ventilée par établissement et par région.

5. Le nombre d'assignations temporaires de psychologues accordées pour :

- des congés de maternité;
- des congés de maladie;
- des congés parentaux;
- tout autre remplacement temporaire.

6. Le nombre de ces assignations temporaires qui n'ont pas été remplacées ou renouvelées à leur échéance, ventilé par année et par établissement.

7. Le nombre de postes permanents de psychologues créés depuis le 1er janvier 2023 ainsi que le nombre de ces postes attribués à des psychologues déjà à l'emploi du réseau au moment de leur création. »

Veuillez noter que la Loi sur l'accès prévoit, à son article 1, que la « (...) loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (...) » et à son article 15, que « le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements ».

En réponse à votre demande d'accès, veuillez trouver ci-joint les documents détenus par Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal-Universitaire.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivants la réception de la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint le document intitulé Avis de recours.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

28 juillet 2026

Pour Me Marie-Christine Tremblay
Avocate
Responsable de l'accès aux documents

MCT/stl

p. j. : Avis de recours

Article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi sur l'accès prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

1. Le nombre de postes de psychologues affichés lors de chacune des périodes officielles d’affichage de postes, ventilé par :

- date d’affichage;
- clientèle desservie;
- statut du poste (permanent, temporaire, temps complet ou temps partiel).

Informations disponibles ci-dessous :

Affichage	Centre d'activités financier	Statut	Nombre de poste	Résultat	Nombre de candidatures
2023-03-09	5910 - Mécanisme d'accès et services spécifiques en JED (CAF parent)	Permanent temps complet	1	Vacant	0
2023-03-09	6331 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - Moins de 18 ans	Permanent temps complet	1	Pourvu	1
2023-03-09	6332 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - 18 ans et plus	Permanent temps complet	1	Pourvu	1
2023-06-01	6732 - Consultation psychologique de courte durée	Permanent temps complet	1	Vacant	1
2023-06-01	7101 - Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches - DI et TSA	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2023-06-01	7101 - Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches - DI et TSA	Permanent temps partiel	1	Pourvu	1
2023-08-24	5910 - Mécanisme d'accès et services spécifiques en JED (CAF parent)	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2023-08-24	5980 - Soutien professionnel dans les groupes de médecine de famille et les groupes de médecine de famille - réseau	Permanent temps complet	1	Vacant	1
2023-08-24	5980 - Soutien professionnel dans les groupes de médecine de famille et les groupes de médecine de famille - réseau	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2023-08-24	6331 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - Moins de 18 ans	Permanent temps partiel	1	Pourvu	2
2023-08-24	6564 - Psychologie	Permanent temps partiel	1	Pourvu	1
2023-10-19	5980 - Soutien professionnel dans les groupes de médecine de famille et les groupes de médecine de famille - réseau	Permanent temps complet	1	Vacant	0
2023-10-19	6332 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - 18 ans et plus	Permanent temps complet	1	Pourvu	3
2023-10-19	6332 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - 18 ans et plus	Permanent temps complet	1	Pourvu	1
2023-10-19	6332 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - 18 ans et plus	Permanent temps complet	1	Pourvu	2
2023-12-14	5930 - Mécanisme d'accès et services spécifiques en santé mentale (CAF parent)	Permanent temps complet	1	Vacant	0
2023-12-14	5930 - Mécanisme d'accès et services spécifiques en santé mentale (CAF parent)	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2023-12-14	5933 - Services spécifiques en santé mentale - Jeunes	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2023-12-14	6304 - Groupe de médecine de famille universitaire (Unité de médecine familiale) GMF-U (UMF)	Permanent temps complet	1	Vacant	0
2023-12-14	6331 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - Moins de 18 ans	Permanent temps partiel	1	Pourvu	1
2024-03-07	5930 - Mécanisme d'accès et services spécifiques en santé mentale (CAF parent)	Permanent temps complet	1	Vacant	0
2024-03-07	6331 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - Moins de 18 ans	Permanent temps partiel	1	Vacant	1
2024-03-07	6564 - Psychologie	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2024-05-30	5933 - Services spécifiques en santé mentale - Jeunes	Permanent temps complet	1	Pourvu	1
2024-05-30	5933 - Services spécifiques en santé mentale - Jeunes	Permanent temps partiel	1	Pourvu	1
2024-05-30	5934 - Services spécifiques en santé mentale - Adultes	Permanent temps complet	1	Pourvu	1
2024-05-30	5980 - Soutien professionnel dans les groupes de médecine de famille et les groupes de médecine de famille - réseau	Permanent temps complet	1	Vacant	0
2024-05-30	6304 - Groupe de médecine de famille universitaire (Unité de médecine familiale) GMF-U (UMF)	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2024-05-30	6332 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - 18 ans et plus	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2024-05-30	6332 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - 18 ans et plus	Permanent temps partiel	1	Pourvu	2
2024-05-30	6332 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - 18 ans et plus	Permanent temps partiel	1	Pourvu	2
2024-05-30	7101 - Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches - DI et TSA	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2024-08-22	5930 - Mécanisme d'accès et services spécifiques en santé mentale (CAF parent)	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2024-08-22	5933 - Services spécifiques en santé mentale - Jeunes	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2024-08-22	5944 - Programme pour les premiers épisodes psychotiques	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2024-08-22	6560 - Services psychosociaux (CAF parent)	Permanent temps complet	1	Vacant	0
2024-10-17	5934 - Services spécifiques en santé mentale - Adultes	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2024-10-17	6332 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale - 18 ans et plus	Permanent temps partiel	1	Pourvu	1
2025-02-21	7101 - Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches - DI et TSA	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2025-05-29	5933 - Services spécifiques en santé mentale - Jeunes	Permanent temps complet	1	Pourvu	1
2025-12-11	5934 - Services spécifiques en santé mentale - Adultes	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2025-12-11	5934 - Services spécifiques en santé mentale - Adultes	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2025-12-11	5980 - Soutien professionnel dans les groupes de médecine de famille et les groupes de médecine de famille - réseau	Permanent temps partiel	1	Vacant	0
2026-03-05	6304 - Groupe de médecine de famille universitaire (Unité de médecine familiale) GMF-U (UMF)	Permanent temps complet	1	Vacant	0
2026-06-11	5933 - Services spécifiques en santé mentale - Jeunes	Permanent temps partiel	1	Pourvu	3
2026-06-11	5980 - Soutien professionnel dans les groupes de médecine de famille et les groupes de médecine de famille - réseau	Permanent temps complet	1	Vacant	0

2. Pour chacun de ces postes affichés :

- le nombre de candidatures reçues;
- le nombre de postes pourvus;
- le nombre de postes demeurés vacants.

Informations disponibles dans le tableau précédent.

3. Le nombre total de postes de psychologues autorisés, comblés et vacants dans le réseau, ventilé par établissement et par année.

Date de référence	Nombre de postes permanents
1er janvier 2023	110
1er janvier 2024	109
1er janvier 2025	101
1er janvier 2026	86

4. L'évolution annuelle du nombre de psychologues employés dans le réseau public depuis le 1er janvier 2023, ventilée par établissement.

Date de référence	Nombre de psychologues
1er janvier 2023	96
1er janvier 2024	93
1er janvier 2025	92
1er janvier 2026	90

5. Le nombre d'assignations temporaires de psychologues accordées pour :

- des congés de maternité;
- des congés de maladie;
- des congés parentaux;
- tout autre remplacement temporaire.

70 remplacements depuis le 1er janvier 2023, toutes raisons confondues.

6. Le nombre de ces assignations temporaires qui n'ont pas été remplacées ou renouvelées à leur échéance, ventilé par année et par établissement.

Cette information n'est pas disponible.

7. Le nombre de postes permanents de psychologues créés depuis le 1er janvier 2023 ainsi que le nombre de ces postes attribués à des psychologues déjà à l'emploi du réseau au moment de leur création.

30 postes créés depuis le 1er janvier 2023.

L'information sur l'attribution des postes n'est pas disponible.